

L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 10'000
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 377.4
N° d'abonnement: 1082024
Page: 7
Surface: 28'287 mm²

Remise en question des droits du travail

ÉTUDE. *Faut-il unifier les régimes du secteur privé et de la fonction publique?*

ARNAUD COGNE

Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon, tous deux professeurs à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et co-directeurs du Centre d'étude des relations de travail (CERT), viennent d'obtenir un subside de plus de 400.000 francs du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) pour une recherche intitulée *Convergences entre les régimes traditionnels de la fonction publique et le droit du travail. Vers un droit uniforme?* Cette étude permettra d'examiner l'opportunité d'une même législation pour tous les travailleurs de Suisse.

«Nous avons un centre de compétence qui travaille déjà sur la frontière entre le droit public et le droit privé avec des spécialistes du Code des obligations (CO) et de la fonction publique, explique Pascal Mahon. Nous nous sommes toujours intéressés à cette sorte d'osmose.»

On dénombre en Suisse environ 4 millions de salariés dans le secteur privé et quelque 600.000 employés dans le secteur public. Sur le plan juridique, les premiers sont soumis au code des obligations alors que les seconds relèvent de divers statuts de la fonction publique (fédérale, cantonale et communale).

Depuis quelques années, les régimes – privé et public – tendent

toutefois à converger, du moins sur certains points. «Nous avons remarqué que plusieurs points du CO étaient repris dans les contrats de droit du travail public

et, à l'inverse, la jurisprudence du Tribunal fédéral avec le droit constitutionnel qui s'imisce dans le droit du travail privé. Cette constatation de double convergence nous a poussés à aller plus loin dans nos recherches.» L'étude envisagée cherchera à évaluer l'importance de ce rapprochement dans le développement du droit du travail en Suisse par l'étude approfondie de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine. Il s'agira, premièrement, d'analyser le processus d'«étatisation» du droit privé du contrat de travail qui consiste principalement en la prise en compte de principes constitutionnels et administratifs pour régir le contrat de travail. Il s'agira, deuxièmement, d'observer le phénomène inverse, de «privatisation» des droits de la fonction publique, qui consiste en la prise en compte croissante des dispositions du code des obligations pour régir le contrat de travail. Il sera ensuite possible, troisièmement, d'étudier les évolutions parallèles des régimes afin d'en constater les convergences éventuelles, mais aussi de discerner les divergences qui subsistent. «L'objectif, certes un peu provocateur,

sera de voir si ces divergences sont surmontables.»

Dans un contexte de restrictions budgétaires et de concurrence accrue affectant aussi bien le secteur public que le secteur privé, l'étude souhaite fournir des indications concrètes sur l'évolution du droit des relations de travail dans ces deux secteurs jusqu'à présent relativement séparés, et qui permettront de s'interroger sur l'opportunité et les obstacles à l'édification d'un droit uniforme qui serait applicable à tous les employés de Suisse.

«Peut-être arriverons-nous au résultat qu'un droit commun serait plus efficace, mais nous nous retrouverons face à une importante résistance politique.»

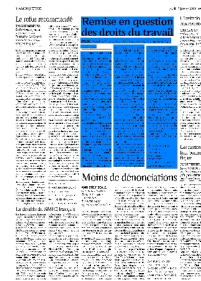
En comparaison internationale, le droit privé en Suisse est davantage libérale, alors que le droit public est globalement au même niveau que dans le reste du monde, selon Pascal Mahon.

Impossible en revanche de quantifier les emprunts de chacun des régimes sur l'autre. «Ces reprises ne se font pas de la même manière. Lorsque l'on parle de ce que reprend le droit public, ce sont des concepts plus globaux, tandis que le régime privé reprend des éléments de la fonction publique de manière plus ponctuelle.»

Date: 17.01.2013

L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE



unine
UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines populaires
Tirage: 10'000
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 377.4
N° d'abonnement: 1082024
Page: 7
Surface: 28'287 mm²

Cette étude est soutenue par le FNS qui vient d'accorder plus de 400.000 francs pour l'engagement sur trois ans de trois collaboratrices et collaborateurs scientifiques, dont deux doctorantes qui ont déjà été engagées et commenceront leur activité le 1^{er} février 2013.

«IL SERA POSSIBLE
D'Étudier
LES ÉVOLUTIONS
PARALLÈLES
DES RÉGIMES
AFIN D'EN CONSTATER
LES CONVERGENCES.»